

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 038-213800873-20260929-28_09_100-AR



Élus :	29	L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le 22 septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	24	
Absents :	1	
Pouvoirs :	4	
Votants :	28	
Présents :	BOUVIER Christophe, DOUKKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDE SAÏBI Danielle, , LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, GANDINI Stéphane, RANDON BERNET Sylvie, BORG Pierre, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, MARTIN Catherine, BALSAMO Mario, , VERMARE Anne, DEL OLMO Céline, PARRA Anabelle, DANIELE Muriel, GOETINCK Patrick	
Absents :	SALAS Kévin	
Absents ayant laissés procurations :	MAZET Jérôme, BELLABES Loïs, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre	
Secrétaire de séance :	BOUCHAMA Salah	

Délibération n° 28_09_100

OBJET : Plan de lutte contre les moustiques – Acquisition de pièges et subvention à destination des Chassères pour l'acquisition de dispositifs de lutte contre le moustique tigre 2026

Rapporteur : M BUTY Christian

Dans le cadre du plan de lutte contre la propagation du moustique tigre, la ville de Chasse-sur-Rhône se veut proactive et incite les habitants à s'engager dans une démarche conjointe de lutte contre ces nuisibles.

Le plan d'actions de la ville lancé depuis 2021 se poursuivra avec :

Une enveloppe globale de 3 000 € pour l'année 2026 pour financer l'achat de pièges à moustiques par les Chassères.

La ville propose de financer 50 % du prix d'achat de piège à moustiques dans la limite de 30 € par foyer, le coût restant étant à la charge des particuliers. La subvention ne pourra être versée qu'une fois par foyer. L'enveloppe 2026 s'élève à 3 000 euros, cela représente 100 subventions. La Ville conseille l'achat de piège type pondoir ou équivalent qui stoppe la future génération de moustiques tigres en attirant les femelles moustiques tigres adultes qui veulent pondre. Le piège les capture grâce à une surface adhésive. Toutefois, il est important de savoir que la lutte contre les moustiques est l'affaire de tous et que ce plan de lutte mis en place par la Mairie n'est qu'une partie du combat contre cette espèce invasive.

Conditions pour prétendre à cette aide :

Être habitant de Chasse-sur-Rhône.

Récupérer un dossier de demande de subvention auprès de l'accueil de la mairie (Place Jean Jaurès) ou sur le site internet de la ville. Le remplir et le ramener complété à l'accueil de la mairie (Place Jean Jaurès).

La facture d'achat, un justificatif de domicile et un RIB seront demandés en complément du formulaire de demande de subvention. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026



ID : 038-213800873-20260929-28_09_100-AR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE:

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre de cette subvention à destination des Chassères selon les modalités détaillées en annexe.
- **DE DEFINIR** que la dépense afférente sera inscrite à l'article 65748 du budget 2025 de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026



ID : 038-213800873-20260929-28_09_100-AR